

CONVOCATION DU 23 JUIN POUR LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUILLET 2016 :

Convocation en date du 23 juin 2016, adressée individuellement à chaque conseiller municipal, par écrit et à domicile, pour le lundi quatre juillet deux mille seize, à vingt heures trente minute à l'effet de procéder à :

- 1) Décision du Tribunal Administratif
- 2) Emprunts (service des eaux et assainissement)
- 3) Station d'épuration - convention
- 4) Décision Modificatives BP 2016
- 5) Numérotation des rues
- 6) Points PLUI
- 7) Festivités
- 8) Questions diverses.

SEANCE DU 04 JUILLET 2016

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 11

Date de convocation : 23 juin 2016

Date d'affichage : 23 juin 2016

L'an deux mille seize et le quatre du mois de juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DALVERNY Jérôme, Maire.

Présents : M. DALVERNY Jérôme, M. BERGOUNIOUX Serge, M. BREYSSE Dominique, M. FERMENT Bernard, Mme TORTE Suzanne, Mme DUPLAND-SCHANDELET Claudine, M. VALETTE Alain, M. TREMBLEY GUY, M. ALLEGRE Guillaume, Mme PERGE Christine, Mme TERME Annie.

Excusés : Mme MAILLOT-NEYRAND Lydie, M. CONDOR Alain, Mme BACCONNIER Virginie.

Procuration : Mme HENNACHE Marie-Hélène procuration à Monsieur DALVERNY Jérôme.

Secrétaire de séance : M. BREYSSE Dominique.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2016 :

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 23 mai 2016.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

1) DECISION DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF (commune de Prades c/Préfet de l'Ardèche) En ce qui concerne l'Affaire Commune de Prades c/Préfet de l'Ardèche, le Maire donne lecture au conseil municipal du jugement en date du 1^{er} juin 2016 ; sur les conclusions tendant à l'application de l'article L.761-1 du code de justice administrative ; il en résulte que l'Etat est condamné à verser à la commune de Prades une indemnité de 34237,50 euros ainsi que des intérêts au taux légal à compter du 20 mars 2013.

2) EMPRUNTS (SERVICE DES EAUX ET ASSAINISSEMENT) :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il y a lieu de contracter des emprunts sur le budget service des eaux (300 000.00 euros) et sur le budget assainissement (120 000.00 euros) afin de financer les travaux « de renouvellement renforcement réseaux EU et AEP - RD 19 et centre bourg ».

Quatre organismes bancaires ont été consultés et deux ont transmis des propositions.

Après étude des deux propositions, il a été décidé de choisir les propositions de la caisse d'épargne à savoir :

Budget Service des Eaux : 300 000.00 euros

Taux : 1.49 Echéance annuelle – sur 25 ans

Budget Assainissement : 120 000.00 euros

Taux : 1.49 Echéance annuelle – sur 25 ans

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

3) CONVENTION SEBA – AVENANT N°1 :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu de signer un avenant n°1 à la convention du 9 février 1994, entre la commune de Prades et le SEBA. Cet avenant prendra effet rétroactif au 1^{er} janvier 2014 et concernera en particulier tous les travaux dont le décompte général définitif aura été établi.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal charge le Maire de :

- signer l'Avenant n°1 à la convention du 9 février 1994 entre la commune de Prades,

- signer tous les documents nécessaires à ce dossier,

- d'inscrire la somme nécessaire au budget primitif 2016.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

4) DECISIONS MODIFICATIVES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la délibération modificative n°1 du budget primitif principal 2016 ci-dessous :

Section de fonctionnement :

Recette : R 013 : Atténuation des charges : 15 000.00€

Dépenses : D 011 : Charges à caractère général : 6 000.00 €

D 012 : Charges de personnel : 9 000.00 €

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

5) DENOMINATION DES RUES :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les plaques de dénomination officielle aux hameaux et voies publiques seront mises en places par un employé communal avant fin octobre 2016

6) POINT PLUI :

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal des diverses réunions qui ont eu lieu en ce qui concerne la mise en place du PLUI au sein de la communauté de communes. Un diagnostic agricole est en cours de réalisation ; ainsi qu'un diagnostic paysager. Un PADD doit être adopté en mars 2017, le choix du bureau d'étude n'est pas déterminé.

Une réunion avec des représentants de la communauté de communes Ardèche Sources et Volcans, voire même des techniciens sera programmée afin de montrer aux membres du conseil municipal la présentation des diverses procédures du PLUI, comment va-t-il s'articuler avec le SCOT.

7) FESTIVITES :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les diverses festivités qui vont avoir lieu sur la commune à savoir :

- spectacle magie le 9 juillet 2016 organisé par le CCAS

- repas et feux d'artifice le 13 juillet 2016 organisé par la municipalité

- marche gourmande le 4 août 2016

8) QUESTIONS DIVERSES :

8-1 VEHICULE ELECTRIQUE :

Le véhicule électrique sera livré mi- juillet 2016.

8-2 ARDECHE CLAIRE

Monsieur le Maire donne le compte rendu de la réunion du 30 mai 2016 concernant le troisième contrat de rivière. Plusieurs zones sont à entretenir, en ce qui concerne la commune de Prades cela se situe au niveau de l'hoste du fau (problème de sédiment). Un plan de gestion va être mis en place.

8-3 TRAVAUX RENEOVATION DE L'INTERIEUR DE L'EGLISE :

Monsieur FERMENT Bernard présente divers matériaux (pour validation par le conseil municipal) qui consisteraient à la rénovation de l'intérieur de l'église.

Monsieur FERMENT Bernard réalisera à partir de ces matériaux un cahier des charges afin de lancer une consultation fin d'année 2016.

Intervention de Madame LADET Corinne concernant la mise en garde de la mise en place du PLUI ; bien tenir compte des problèmes au quartier de l'Hoste du Fau concernant les remontées de la nappe phréatique – demande le maintien de « zone N ».

La séance est levée à 22 heures 15 minutes.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PRADES DU 04 JUILLET 2016**LISTE DES MEMBRES PRESENTS :**

<u>NOM et Prénom</u>	<u>Signature</u>
DALVERNY Jérôme	
BERGOUNIOUX Serge	
BREYSSE Dominique	
HENNACHE Marie-Hélène	<i>Procuration à M.Dalverny Jérôme.</i>
TORTE Suzanne	
DUPLAND-SCHANDELET Claudine	
FERMENT Bernard	
VALETTE Alain	
MAILLOT-NEYRAND Lydie	<i>Excusée</i>
CONDOR Alain	<i>Excusé</i>
TERME Annie	
TREMBLEY Guy	
BACCONNIER Virginie	<i>Excusée</i>
ALLEGRE Guillaume	
PERGE Christine	